

A Roubaix, le 8 janvier 2025

## Notification d'un franchissement de seuil

Conformément à l'article 4.3.1 des Règles des Marchés Euronext Growth, Damartex annonce que, par courrier reçu le 3 janvier 2025, le concert composé de la société J.P.J.D., la société JPJ2, la société Silverco et de certains membres de la famille Despature, a déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 31 décembre 2024, le seuil de 90% des droits de vote de la société DAMARTEX et détenir de concert, au 31 décembre 2024, 9 715 085 actions Damartex représentant 19 229 029 droits de vote, soit 83,76% du capital et 90,08% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de
				vote
JPJ-D	6 408 123	55,25	12 816 246	60,04
JPJ 2	1 810 076	15,61	3 620 152	16,96
Autres membres de la famille	832 296	7,18	1 463 451	6,86
Despature				
Paul Georges Despature et ses	4 590	0,04	9 180	0,04
enfants				
Total famille Despature	9 055 085	78,07	17 909 029	83,89
Silverco	660 000	5,69	1 320 000	6,18
Total concert	9 715 085	83,76	19 229 029	90,08

Ce franchissement de seuil, qui résulte d'une attribution de droits de vote double, a également fait l'objet d'un avis de l'Autorité des Marchés Financiers (Avis 225C0056 du 7 janvier 2025).